



La securité social refuse me payer

Par **naziha**, le **27/02/2017** à **21:31**

monsieur, madame bonjour .

mon mari est en mi-temps thérapeutique depuis 1 an et la dernière fois après un contrôle par le médecin de conseil il a décidé qu'il reprend à plein temps mon mari son état de santé lui permet pas donc il a refusé et il l'a envoyé vers un expert qui a décidé aussi qu'il reprend à plein temps et sa décision est datée du 15 février 2017 malgré tout son médecin traite et contre leur décision et il a prolongé encore pour 4 mois de plus .

ma question : est mon médecin traitant le prolonge le mois de janvier et de février et c'était avant la décision de l'expert est-ce que il a le droit d'être indemnisé pour ces deux mois (jan fev) ou pas ? que ce que je dois faire pour lui prolonger sa mi-temps et si vous avez des conseils à me donner s'il vous plaît .

Par **Visiteur**, le **27/02/2017** à **22:48**

bsr

si le médecin conseil a décidé une fin d'IJ, il vous reste la possibilité qu'il ait un avis contraire du médecin du travail dans le cas d'une visite de reprise. Vous pouvez aussi demander à la CPAM de voir un médecin expert, dont l'avis pourrait contraindre celui du médecin conseil.